

ÉDITORIAL

Isabelle Delaunay, Directrice régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Auvergne-Rhône-Alpes



Crédit photo :
DRDJSCS Aura



En 2015, le ministère en charge des Sports et le Centre National de Développement du Sport (CNDS) ont souhaité, par la création d'un Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, engager une approche scientifique pour analyser les relations entre le sport et la santé. En effet, l'analyse de données doit permettre de mesurer l'impact de la pratique d'activités physiques (ou de la sédentarité) sur des publics en bonne santé (ou porteurs de maladies chroniques), de personnes atteintes d'obésité, ainsi que sur le recul de la dépendance des personnes avançant en âge.

Le choix de son implantation en Auvergne-Rhône-Alpes s'explique par l'engagement historique de nombreux partenaires dans la promotion du " sport santé bien-être ".

Je pense, par exemple, au CREPS Vichy Auvergne-Rhône-Alpes, à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand, au Comité régional des offices municipaux du sport d'AURA (Croms AURA) ou encore au Pôle Ressources National Sport Santé Bien Être qui sont de véritables atouts.

Notre souhait : faire de notre région une référence sur ce sujet.

Par ses missions, l'Onaps apporte une précieuse expertise aux promoteurs d'actions sport et santé. Par exemple auprès de la ligue d'Auvergne et la ligue Rhône-Alpes de sport adapté dans le cadre de la " Promotion de l'activité physique chez l'enfant et l'adolescent obèse ". Ou encore par la réalisation

de l'étude " PARCOURA " (parcours urbains actifs) dont l'objectif est d'identifier les freins et leviers à la pratique de la marche et du vélo, menée sur les territoires de Valence et Clermont Auvergne Métropole. Autre exemple, le Croms AURA, porteur du projet " Marchons dans nos campagnes ", dont l'objectif est de prévenir la dépendance des personnes avançant en âge par la mise en place d'activité physique régulière dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, l'Allier et l'Isère, a sollicité l'Onaps pour évaluer ce projet.

L'observatoire joue également un rôle important en rassemblant un nombre considérable de données qui alimentent les États des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France. Il communique ces informations à travers différentes productions comme " Un pour tous et tout ce qui bouge ". À travers le témoignage des différents acteurs, cette publication permet d'entrevoir la diversité des dynamiques sur le territoire national, les différents publics ciblés ainsi que l'aspect souvent multidimensionnel des interventions (nutrition, suivi psychologique, aide au retour à l'emploi, ...).

Je tiens à souligner le partenariat qui s'est naturellement établi avec les services de l'État. Ainsi la DRDJSCS est membre du secrétariat général de l'Onaps et son médecin conseiller participe au groupe de suivi des travaux. Autre volet, si l'observatoire a participé activement à l'organisation des rencontres " Sport Santé Bien-Être Auvergne-Rhône-Alpes " en 2016, la DRDJSCS a apporté son concours à l'organisation du colloque " Des actifs... Actifs! Bouger et limiter la sédentarité au travail " les 29 et 30 janvier 2019 à Vichy.

Bonne lecture à toutes et à tous.

À vos agendas !

- Colloque "[Bougeons ensemble pour notre santé](#)", 26 février, Nantes
- [Rencontre nationale du Club des villes et territoires cyclables](#), 13 mars, Paris
- [Développer le vélo en périurbain et interurbain - quels leviers d'actions ?](#), 28 mars, Montpellier
- [Journée d'études de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette](#), 10 mai, Le Mans

Avec le concours de la DRDJSCS Auvergne Rhône-Alpes



LA PAROLE EST DONNÉE À ...



Ce mois-ci, rencontre avec le **Docteur Khalid DJERIRI**, Président de la Société de Médecine du Travail Région Auvergne (SMTRA) et médecin du travail à ENEDIS-GRDF.

En France, l'obligation, pour l'employeur, de veiller à la santé et à la sécurité des salariés, est inscrite dans le Code du travail. Comment définiriez-vous votre rôle en tant que médecin du travail ? Et quelle est votre action auprès des salariés ?

En France, le Code du Travail spécifie bien que le médecin du travail a pour mission première la protection de chaque salarié en matière de santé et de sécurité au travail. Les médecins du travail doivent toujours avoir en tête l'adéquation entre la santé et l'activité professionnelle proposée ou prescrite par l'employeur, il faut ne jamais laisser dégrader la santé à l'occasion du travail.

Nous devons être encore plus vigilants si le salarié est vulnérable en termes de santé. Des salariés souffrant de maladies chroniques stabilisées ne doivent pas être exposés à certains risques professionnels qui risqueraient de les déséquilibrer. Prenons l'exemple d'un salarié diabétique dont la maladie est stable, mais qui est obligé de travailler en horaires postés. Est-ce qu'il faut laisser cette personne, pour raison professionnelle, perturber voire dégrader, son métabolisme alors que sa maladie est stabilisée ? Quelle que soit la personne et quelle que soit l'activité, il faut qu'elle soit préservée en termes de capital santé et d'évolution de ce capital dans le temps et tenant compte du ou des métier(s) exercé(s).

En prévention primaire, si on a des salariés en bonne santé et une équipe de direction volontariste en termes de prévention, le médecin du travail et l'équipe de prévention vont faire de leur mieux pour réduire à la source les contraintes et par conséquent le risque d'exposition du salarié.

De même le risque cardiovasculaire ou le risque psychosocial (RPS) sont à prendre en considération dans toutes les entreprises de France et de Navarre. Petites ou grandes entreprises, c'est le même principe : si les salariés travaillent dans une entreprise bienveillante, qui pense à bien former son personnel, à lui donner des conditions de travail adaptées et favorables pour la santé, à exercer un management satisfaisant, en reconnaissant son personnel lorsque celui-ci réalise du bon travail, alors, il n'y aura pas de problématique de RPS. À défaut, nous pouvons avoir à tous les niveaux, des situations qui vont alimenter du mal-être au travail. Et là c'est pareil, le médecin du travail a un rôle à jouer dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire. En prévention tertiaire, il décidera éventuellement d'établir une inaptitude au salarié, pour lui faire quitter ce travail qui lui devient pathogène et le rend malade. Face à cette problématique, nous avons à être vigilant et professionnel, en prenant en compte les aspects organisationnels du travail y compris managériaux en observant leurs impacts éventuels sur les collectifs de travail et sur chaque personne.

Que peuvent apporter des programmes d'actions en faveur de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel, à la fois pour les salariés et pour les employeurs ?

C'est quelque chose de relativement nouveau, les médecins du travail y sont sensibles mais ne sont peut-être pas suffisamment informés. Quelques entreprises s'y sont mises, soit par intérêt réel en santé pour leurs salariés, soit par intérêt d'image et de communication, soit par souci d'une qualité de vie au travail contribuant à un sentiment de bien-être au travail et espérer par la même occasion réduire l'absentéisme et pourquoi pas majorer les performances individuelles voire collectives au travail. L'employeur va fournir des vélos-bureaux, mettre une salle de sport à proximité... : cela peut jouer le rôle d'un facteur anti-stress. Mais par contre, les médecins du travail sont surpris d'observer que dans le même temps, ces mêmes entreprises, maintiennent ou exercent une pression psychologique forte sur les objectifs et les indicateurs, pour exemple : l'affichage du nombre d'appels entrant, du nombre d'appels en attente, etc. ? C'est cette complexité qu'il faut avoir à l'esprit.

Est-ce que c'est un projet d'entreprise intégrant à la base les salariés ? Il faut vraiment qu'il y ait une implication et une volonté des salariés, des instances représentatives du personnel (IRP) et pourquoi pas de l'équipe santé au travail ; autrement le risque est d'avoir une campagne de communication qui légitime l'entreprise en disant " regardez, on s'occupe de nos salariés, nous leur avons à mis à disposition, une salle de sport ! " mais par contre nous, médecins du travail, continuerons à trouver des salariés en souffrance et/ou sous antidépresseurs.

Si l'entreprise est saine, cohérente, de tels projets doivent intégrer tous les acteurs de l'entreprise, à savoir, la direction, le

management intermédiaire, les IRP et les salariés. Alors les programmes d'activités physiques en entreprise seront une bonne chose, qu'il faudra réévaluer dans le temps.

Par ailleurs, les temps de déplacement importants représentent une problématique car c'est un temps sédentaire s'ajoutant à celui de l'activité professionnelle de bureau. Dans les pays industrialisés comme la France, l'activité tertiaire, et donc sédentaire, domine. Avec les temps de travail décalés, il y a de nouvelles contraintes temporelles à l'heure actuelle pour les individus, et si les entreprises proposent des créneaux d'activité physique sans contraintes, non imposés, cela peut être un bonus pour tout le monde.

En effet, nous savons que les personnes actives sont moins affectées par les agents infectieux. Être actif permet également de se sentir mieux mentalement, aide à la gestion des émotions et du stress. Pour rappel, l'inactivité physique apparaît comme première cause de mortalité évitable par l'OMS devant le tabagisme. En passant la journée assis, nous cumulons un certain nombre de facteurs de comorbidité qui impactent l'espérance et la qualité de vie.

Comment le médecin du travail peut-il conseiller et promouvoir la pratique d'activités physiques en milieu professionnel ? Promouvoir la lutte contre la sédentarité ?

Les outils sont d'abord l'échange que les médecins du travail peuvent avoir avec les salariés tous les 2 ans, voire plus souvent quand cela s'avère nécessaire. Cela passe par un suivi régulier avec le service de santé au travail qui peut s'intéresser notamment aux personnes sédentaires au travail. Ceux déjà actifs dans leur travail ont besoin de se reposer le weekend pour récupérer ; il ne faut pas les surchauffer au risque d'entraîner des sollicitations de type TMS.

Notre rôle est surtout important par rapport à la population active sédentaire. Il faut promouvoir l'activité physique y compris domestique (ménage, jardinage...). S'ils pratiquent en plus une activité sportive de façon régulière, c'est un élément important à évaluer. Depuis cette année, nous faisons passer à tous les salariés lors de leur visite un questionnaire pour évaluer le niveau d'activité physique. Nous aimerions savoir, s'il y a des différences importantes entre les personnes ayant un travail actif et celles qui ont un travail sédentaire, pour promouvoir justement la lutte contre la sédentarité au travail. Il peut s'agir de choses simples comme se rendre dans le bureau du collègue plutôt que de lui faire un mail, avoir un logiciel qui vous rappelle que vous avez passé X-minutes assis... Nous avons actuellement tous les outils favorisant la sédentarité au travail (emails, sms...) aussi nous devons être plus exigeants et responsables pour préserver notre propre santé.

D'une manière générale le médecin pourra sensibiliser et développer l'information. Le médecin du travail est conseiller de l'employeur et du salarié, à ce titre, il peut impulser une dynamique à la condition que l'entreprise ait des dirigeants volontaristes. Nous pouvons sensibiliser également les salariés sur ce qu'on appelle le syndrome métabolique, c'est-à-dire que la personne n'est pas encore atteinte d'une pathologie mais ses résultats cliniques et/ou d'analyses biologiques se dégradent : sa tension commence à être un peu élevée, il a du cholestérol, du surpoids...

Toutefois, concernant la sédentarité au travail qui est un indicateur très prégnant dans les sociétés dites développées, il faut vraiment agir car aujourd'hui les taux d'obésité augmentent pour toutes les tranches d'âge. Si l'on est sédentaire, depuis notre prime enfance, notre qualité de vie risque d'être fortement pénalisée. Cela impacte la qualité de vie, le plaisir, la performance. Il faut rappeler que nous sommes dans une société de performance de façon universelle, particulièrement au travail. Cette satisfaction d'être bien dans " ses baskets ", dans " son corps " et dans " sa tête " est nécessaire et utile, pour préserver l'équilibre " vie professionnelle-vie personnelle ".

Quelles interactions peut-il y avoir entre la médecine du travail et d'autres acteurs, internes à la structure professionnelle ou en externe ?

Retrouvez la réponse à la question ainsi que l'interview dans son intégralité : <http://www.onaps.fr/Etudes-de-l-onaps/les-periodiques-de-l-onaps/la-parole-est-donnee/>

Le saviez vous ?

La publication Onaps "*Un pour tous et tout ce qui bouge*" valorise des actions et études portant sur la promotion de l'activité physique et la réduction de la sédentarité.

À travers le témoignage des différents acteurs, cela permet d'entrevoir la diversité des dynamiques sur le territoire national, les différents publics ciblés, et l'aspect souvent multi-dimensionnel des interventions.

Retrouvez [ici](#) le 2^{ème} numéro portant sur l'étude Ossébo (programme de prévention des chutes).

ON RESTE À LA PAGE ...

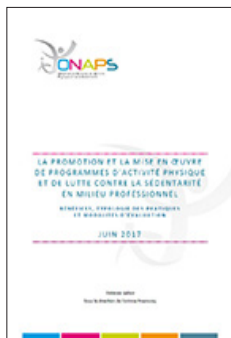
Retrouvez ici quelques publications et ouvrages qui nous semblent pertinents et informatifs en rapport avec le domaine de compétences de la personnalité interviewée dans " **La parole est donnée à** ". Bonne lecture !

Plan santé au travail 2016-2020

Ce troisième Plan santé au travail, établi par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, marque un infléchissement majeur en faveur d'une politique de prévention qui anticipe les risques professionnels et garantit la bonne santé des salariés plutôt que de s'en tenir à une vision exclusivement réparatrice. Il prend aussi pleinement en compte la qualité de vie au travail.

Découvrez le rapport [ici](#).

La promotion et la mise en oeuvre de programmes d'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel - Bénéfices, typologies des pratiques et modalités d'évaluation



Dans le cadre de la mission " Suivre les actions engagées pour promouvoir l'activité physique et sportive et lutter contre la sédentarité ", l'Onaps a apporté un appui méthodologique pour l'évaluation du projet Etireo. Il s'agit d'un programme d'activité physique adaptée en milieu professionnel (échauffement avant prise de poste), combiné aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (application et borne avec capteur Microsoft Kinect).

L'accompagnement de ce projet en activité physique adaptée connectée a été l'occasion de faire le point dans un rapport sur les pratiques liées à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité en milieu professionnel, mais également sur les bénéfices attendus pour chacune des parties et la manière d'évaluer au mieux les impacts.

Le rapport rédigé par l'Onaps est disponible [ici](#).

Sport, Activité physique et Qualité de vie au travail

Que ce soit pour des raisons de santé/bien-être ou de management/performance, la pratique des activités physiques et sportives dans l'environnement de travail connaît un réel engouement. La promotion des activités physiques ou sportives devient un enjeu de santé publique. Les initiatives se multiplient donc aux niveaux international, européen, national et local pour les promouvoir dans tous les environnements de vie y compris l'espace professionnel. Le think tank Sport et Citoyenneté propose depuis la fin d'année 2016, un ouvrage collectif donnant la parole aux différents acteurs en France et en Europe sur le thème Sport, Activité physique et Qualité de vie au travail.

À découvrir [ici](#).

Étude sur l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société civile

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Medef avec le soutien d'AG2R La Mondiale, ont confié à Goodwill-management la réalisation d'une étude sur l'impact économique de la pratique du sport en entreprise. Si le lien entre activité physique et sportive (APS), bien-être des salariés et compétitivité des entreprises a déjà été étudié, cette étude propose de mesurer l'impact de l'APS d'un point de vue économique à la fois pour l'entreprise, le salarié et la société civile.

À lire [ici](#).

Besoin d'une séance de rattrapage ?

L'interview du **Docteur Brice Canot, Président du Réseau Sport Santé Bien-Être Champagne-Ardenne** est disponible dans son intégralité ici : <http://www.onaps.fr/Etudes-de-l-onaps/les-periodiques-de-l-onaps/la-parole-est-donnee/>

Les actualités publiées sur le site de l'Onaps qu'il ne fallait pas rater :

- [Nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité](#)
- [Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive](#)
- [PromoSanté Ile-de-France](#)

ACTUALITÉS DE L'ONAPS

Au cœur de l'actualité : les travaux de l'Onaps

- **Report Card sur l'activité physique des enfants et adolescents**

Le deuxième Report Card français, établissant une évaluation de la place faite à l'activité physique (AP) chez les enfants et adolescents dans notre pays et des mesures mises en place pour promouvoir cette AP et réduire la sédentarité, doit paraître au premier trimestre 2019.

Pour rappel, ce travail repose sur un comité national d'experts piloté par le Dr David Thivel (membre du comité scientifique de l'Onaps). Un « [short paper](#) » a été publié dans le Journal of Physical Activity & Health en novembre 2018 et un « full paper » est en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'Active Healthy Kids Global Alliance a organisé un événement mondial nommé Global Matrix 3.0 qui s'est tenu en Australie au mois de novembre. Un [poster du Report Card français](#) a été présenté à cette occasion.

- **" Roulez seniors ! " dans le Puy-de-Dôme**

Après le succès de cette action dans le Cantal en 2017, trois journées de découverte du vélo à assistance électrique à destination des personnes de 60 ans et plus, seront prochainement menées dans le Puy-de-dôme.

L'objectif est de faire prendre conscience aux bénéficiaires de leur capacité à utiliser un moyen de transport actif et bénéfique à leur santé et encourager la poursuite de son utilisation.

- **Recensement des dispositifs sport sur ordonnance**

L'Onaps et le Pôle Ressourcé National Sport Santé Bien-Être ont réalisé conjointement en octobre 2017 une publication autour du décret " Sport sur ordonnance ", faisant la synthèse des éléments législatifs, administratifs et politiques, apportant des éléments sur les ALD et présentant quelques expériences menées sur les territoires.

Dans la lignée de cette publication, il a été décidé de poursuivre le recensement des dispositifs de sport sur ordonnance et de leurs modalités de fonctionnement afin d'alimenter une base de données nationale.

Un rapport synthétisant les informations collectées est en cours d'élaboration. En attendant sa publication vous pouvez encore répondre au questionnaire [ici](#).

- **Étude " Mobilité active, sport-santé et compétitivité des entreprises " (MASSCE)**

La première phase du programme MASSCE sera finalisée fin février. Son objectif était de comprendre les freins, les motivations et les facteurs de succès pour les structures professionnelles dans la mise en oeuvre de programmes en

faveur des mobilités actives et de promotion de l'activité physique et sportive. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 26 février pour permettre de faire un point d'étape avant d'entamer la deuxième phase visant à évaluer les impacts des actions mises en place.

- **Colloque annuel**



Le colloque " Des actifs... Actifs! Bouger et limiter la sédentarité au travail ", organisé par l'Onaps, le PRN Sport Santé Bien-Être, l'Institut de médecine du travail et la Société de Médecine du Travail Région Auvergne, s'est tenu les 29 et 30 janvier à Vichy.

L'Onaps tient à remercier les intervenants pour leur participation et ses partenaires pour leur soutien sur l'organisation des journées.

Les actes du colloque, y compris les supports des interventions, seront disponibles prochainement sur le site www.onaps.fr.

Au cœur de l'actualité : la vie de l'Onaps

- **Conseil d'orientation**

Le prochain Conseil d'orientation de l'Onaps aura lieu le 14 mars. L'objectif de la réunion sera de fixer les axes de travail et d'établir le programme d'études de l'Onaps 2019. Le contenu du programme d'études fera l'objet de la prochaine newsletter de l'Onaps.

- **Comité scientifique**

L'Onaps a le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de son Comité scientifique, Grégory Ninot, Professeur à l'Université de Montpellier.

Au cœur de l'actualité : les interventions de l'Onaps

- **Congrès international CAPAS-Cité Ciudad**

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le laboratoire Mouvement Équilibre, Performance, Santé, associés à l'Université de Saragosse et aux villes de Tarbes et Huesca, ont organisé un congrès International le 15 février 2019, à Tarbes.

L'objectif de ce congrès était de rassembler les scientifiques européens spécialistes de la promotion de l'activité physique pour la santé, ainsi que les acteurs des collectivités en charge de ce type d'action. Cette journée permettait de présenter les dernières connaissances scientifiques sur le sujet ainsi que de partager les bonnes pratiques autour des actions récentes les plus emblématiques.

Partenaires

- SMTRA
- DRDJSCS Aura



Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité

Université de médecine
et des Professions
paramédicales
Laboratoire de physiologie et
de biologie du sport
28 place Henri Dunant BP38
63 001 Clermont-Ferrand
Cedex 1
Tél : 04 73 17 82 19

Directrice de la publication :
Corinne Praznocy
Rédactrice : Charlotte Pascal
ISSN : 2494-565X

Abonnement / Désabonnement

L'adresse de courriel
que vous nous avez
communiquée reste
strictement confidentielle.

La loi n°78-17 du
6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers
et aux libertés, garantit
aux abonnés à la lettre
d'information électronique
un droit d'accès et de
rectification pour les
informations les concernant.

Ce droit s'exerce auprès de
l'Onaps : contact@onaps.fr

L'Onaps a effectué à cette occasion une présentation sur l'État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France et ses enjeux.

• Colloque Sport Santé Bien-Être, connectez-vous au plan

Le CROS Occitanie, sous l'égide de l'ARS Occitanie et de la DRJSCS Occitanie, organise le " Colloque Sport Santé Bien-Être, connectez-vous au plan " le 23 Mars 2019, à Le Garric.

Le colloque a pour objectif principal la présentation du plan régional Sport Santé Bien-Être et sa déclinaison sur le territoire. Il est à destination des acteurs ciblés par la mise en place de ce plan : collectivités et associations sportives principalement.

L'Onaps présentera les bénéfices de l'activité physique et les risques liés aux comportements sédentaires ainsi qu'un état des lieux national.

• Journée des Activités Physiques Adaptées (JAPA)

L'association Prom'APA et les étudiants de l'UFR STAPS de Montpellier en Master 2 en Activité Physique pour la Santé organisent le 11 avril prochain une journée mettant en avant les initiatives professionnelles menées auprès de personnes ayant des besoins spécifiques, intitulée " Journée des Activités Physiques Adaptées ". La thématique de cette journée sera " Comment penser autrement l'adhésion du malade chronique à l'APA ? ". L'Onaps interviendra à cette occasion sur l'état actuel de l'activité physique et de la sédentarité en population générale ainsi sur les dispositifs relatifs au sport sur ordonnance.

• Journée sur les mobilités actives pour les employeurs – Chambéry :

L'agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc organise le 12 mars prochain une journée à destination des entreprises du territoire de Grand

Chambéry dont l'objectif est de faire découvrir l'offre de mobilité du territoire au moyen de stands et d'organiser une conférence sur la thématique " déplacements actifs et santé ". L'Onaps interviendra lors de cette journée pour présenter l'intérêt des mobilités actives pour les employeurs.

Au cœur de l'actualité : veille intellectuelle

• Nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité

Santé publique France a présenté les nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité qui ont pour objectif d'aider la population à faire les meilleurs choix alimentaires et à adopter un mode de vie plus actif. Ainsi concernant l'activité physique et la sédentarité, les recommandations principales sont d'avoir au moins 30 minutes d'activités physiques dynamiques par jour, de ne pas rester assis trop longtemps et de prendre le temps de marcher un peu toutes les deux heures.

Retrouvez le rapport et les infographies [ici](#).

• Expertise collective " Activité physique, prévention et traitement des maladies chroniques "

L'Inserm a été sollicité par le Ministère des Sports pour réaliser une expertise collective afin de disposer d'un bilan des connaissances scientifiques et d'analyser, dans le cadre des maladies chroniques, l'impact de l'activité physique et sa place dans le parcours de soin. Cette expertise s'appuie sur une analyse critique de la littérature scientifique internationale réalisée par un groupe pluridisciplinaire de treize chercheurs experts dans différents domaines relatifs aux pathologies chroniques, à la médecine du sport et à la psychosociologie.

À consulter [ici](#).

Prochaine parution de la newsletter en avril 2019, avec l'interview de Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)